

Image not found or type unknown



Debats de conseil d'administration

Par **jeanrion**, le **22/06/2011** à **13:34**

Bonjour,
Je souhaite savoir si en droit français, lors de la publication d'un procès verbal ou d'un compte rendu, les débats qui ont eu lieu sur divers sujets au cours de ce conseil peuvent être publics, ou bien d'ordre privé. Il me semble que la CADA indique que les débats sont privés et que les décisions sont publiques.
Merci pour une éventuelle réponse
Cordialement
à tous